Le Matin de Frédéric Lordon

France culture - 9 mai 2005 – 7 h à 9 h
"Les Matins", émission de Nicolas Demorand

NICOLAS DEMORAND - ... Ils sont très divisés dans leurs approches et leurs lectures du projet de Constitution, et on va poursuivre ce matin ce travail avec Frédéric Lordon. Bonjour et bienvenue. Vous êtes économiste, chercheur au CNRS. On vous a déjà reçu dans l'émission au moment où vous sortiez vos deux derniers livres : "La politique du capital" chez Odile Jacob - c'était en 2002 - et puis "Et la vertu sauvera le monde : après la débâcle financière, le salut par l'éthique ?" - ça c'était aux éditions du Seuil en 2003. Et en ce moment circulent sur Internet des textes de vous, ils émanent d'un site Internet que vous animez avec 12 économistes - qui voteront NON le 29 mai prochain - adresse électronique de ce site <econon.free.fr>. Première question - question de méthode : normalement vous intervenez peu dans le débat public, si ce n'est avec vos livres et vos travaux de recherche - qu'est-ce qui vous a poussé à créer ce site Internet et à faire circuler des lectures très dures - très virulentes - de la Constitution européenne ?

FRÉDÉRIC LORDON - 1er élément - vous m'accordez une paternité que je ne peux pas revendiquer puisque je ne suis pas le créateur de ce site Internet - je suis un des contributeurs. Il a été monté par Gilles Raveaud, Damien Sauze et Aurélien Saïdi - à qui je tiens à rendre hommage parce qu'ils ont fait ça dans des conditions d'extrême précipitation - ils ont réuni ces textes - une manière de vous répondre, c'est de vous restituer les nombreuses hésitations qui m'ont quelque peu tourmenté au moment de répondre à votre invitation - hésitations qui tiennent essentiellement à une question qui est la suivante : y a-t-il un intérêt quelconque à faire de la figuration minoritaire dans un océan du OUI ? Je parle là du paysage médiatique d'ensemble. Est-ce qu'il vaut vraiment le coup de participer à un jeu d'ensemble - dont il apparaît maintenant, de manière de plus en plus évidente, qu'il est, pour une large part, pipé. Mon hésitation est d'autant plus vive que j'ai la conviction que nous vivons un moment politique exceptionnel - à plus d'un titre. Il est exceptionnel par l'importance de l'enjeu - par l'intensité du débat - également par l'iniquité du débat. "a se voit dans le déséquilibre des intervenants - même s'il est contenu dans des limites par les forces de rappel du CSA - mais c'est pas le point principal. Pour moi la vraie plaie, c'est le bruit de fond - qui est assourdissant pour le OUI évidemment. Et ce bruit de fond, vous savez bien d'où il émane... Il émane des animateurs, des journalistes-présentateurs, des chroniqueurs, des éditorialistes - bref de tous les commentateurs permanents. Et oui, Alain-Gérard SLAMA, vous en particulier, en effet [il le pointe du doigt - qu'on comprenne bien] je suis obligé de vous dire - je ne pourrais pas ne pas vous le dire - je le fais avec humour et - voilà... France Culture ne s'exonère pas de ce reproche-là : vous avez 4 chroniqueurs - tous sont pour le OUI - c'est parfait - on entend des chroniqueurs de OUI -

ND - On a reçu de nombreux invités tous les jours - vous par exemple, Frédéric Lordon, mis bout à bout, vous aurez une heure de temps de parole - c'est important - une heure après Jacques GÉNÉREUX, après d'autres lectures favorables au NON.
FL - Bien sûr - mais c'est de ce bruit de fond dont je parlais - et moi je suis très étonné parce qu'il y a dans la corporation journalistique une fraction - disons - plus bruyante que les autres - j'allais même dire dégoisante et qui n'a, en général, rien de plus pressé que de se présenter comme l'agent de la liberté et de la démocratie. Moyennant

quoi nous assistons actuellement, dans un pays réputé libre, à des épisodes d'un remarquable soviétisme audiovisuel. On a cru pouvoir qualifier "d'interview" l'opération de communication unilatérale de notre cher Président de la République - confronté à deux supposés journalistes - qui ont fait montre d'une réactivité critique à peu près équivalente à celle d'une plante en pot - en vertu de quoi notre cher Président a pu enfiler, telles des perles, les énormités dont il est coutumier - en commençant par "j'ai toujours été Européen" - plus c'est gros, plus ça passe... - jusqu'à la déclaration "est fille de 1789" - en passant par "le Traité réalise l'harmonisation législative" alors que le texte dit précisément le contraire. Le lendemain, M. Fabius, pour lequel j'avoue une dilection politique extrêmement modérée, se fait agresser sur EUROPE n° 1 chez Jean-Pierre Elkabbach - qui semble réserver toute sa déontologie de journaliste intransigeant et combatif aux seuls partisans du NON - et je le dis de manière assez catégorique parce que la veille même - ce même Jean-Pierre Elkabbach avait réservé un accueil dégoulinant de sollicitude à M. Donnedieu de Vabres pour l'aider à mieux faire mousser son opération de promotion cultureuse. Bon je sais que l'avez un petit peu éreinté également. Bon on pourrait continuer longtemps, je vais pas le faire mais -

ND - (...) nous essayons de limiter les effets du bruit de fond (...)

FL - ... en tout état de cause, il y a un paysage global, me semble-t-il, il y a une anomalie démocratique - qui nourrit un légitime sentiment de scandale. Je crois qu'on est dans un régime qui ne mérite plus tout à fait le nom de démocratie. Il faut l'appeler autrement - je ne sais pas trop comment - peut-être pourrions-nous dire que nous vivons dans un régime d'oligarchie, et en tout état de cause, je crois que nous entrons dans une zone dangereuse - quand 50 % du corps social se trouve, pour une bonne part, privé d'une expression politique dans laquelle il puisse se reconnaître. Et ça c'est un problème de fonctionnement du système médiatique et - je ne porte aucune parole - je ne suis représentatif que de moi-même - mais je saisis l'opportunité qui m'est donnée (je vous avouerai que je vais le faire sans vergogne) pour indiquer qu'il se tient ce soir à 18 heures place de l'Europe une manifestation - à l'appel de l'Observatoire français des médias - qui a précisément pour but de dénoncer cette sorte de scandale médiatique du débat référendaire. Voilà, je m'arrête là. Certaines prises de position qui ont choisi des médias alternatifs, comme l'Internet, ont évidemment une force de frappe considérablement moindre - je sais que j'ai amputé le temps de discussion du texte lui-même - mais c'était important de discuter les conditions générales de la discussion.

ND - Sur ce site Internet (<econon.free.fr>), on trouve deux textes de vous. Le 1er est une tentative de lecture de l'histoire de la construction européenne, une construction - dites-vous - en "haine" de l'Etat. Est-ce que vous pouvez analyser cette proposition que vous faites ?

FL - Cette histoire de la construction européenne est tout sauf simple, tout sauf monotone... Il faut bien se souvenir qu'en 1957, le Traité de Rome est le produit d'une rencontre. Il est le produit de la rencontre entre d'une part - je dirais des hauts fonctionnaires qui sont plutôt pragmatiques - et qui n'ont pas d'autre objectif finalement que hautement politique, c'est-à-dire : créer des solidarités économiques, des imbrications d'intérêts mutuels, poussés à un degré tel que rompre devient impossible. Donc rencontre entre ces hauts fonctionnaires plutôt pragmatiques d'une part, et d'autre part, de véritables idéologues, minoritaires à leur époque, pour l'essentiel des économistes libéraux allemands, rassemblés dans ce mouvement qu'on a appelé l'ordo-libéralisme - et qui ont une vision de la construction européenne et de la configuration institutionnelle que doivent revêtir les économies qui est d'une tout

autre dureté. Et ce à quoi on a assisté, me semble-t-il, c'est à une espèce de mutation allogène, ou si vous voulez, la visée d'abord instrumentale de la libéralisation des échanges a muté en une libéralisation intransitive - c'est-à-dire une libéralisation pour les libéralisations - guidée par les orientations idéologiques qui sont celles d'un néolibéralisme qu'on connaît très bien. Et c'est à ce moment-là qu'effectivement ces thèses néolibérales ont commencé à prendre le relais sur un progrès relativement pragmatique - et qu'elles ont fini par évincer ou faire oublier les origines - pour s'imposer à elles seules et donner sa ligne de force à la construction européenne.

ND - C'est la haine de l'Etat, Frédéric Lordon, ou c'est la construction d'un ensemble supranational ? "a n'est pas la même chose.

FL - "a n'est pas la même chose en effet et pourtant l'un participe de l'autre. Je veux dire, il y a deux bonnes raisons pour la construction européenne d'avoir dans sa ligne de mire l'Etat. La première c'est que, finalement, nous assistons à une espèce de gigantomachie - c'est une lutte pour la redéfinition des territoires pertinents d'exercice des politiques publiques - et l'émergence d'un nouveau niveau territorial qui est le niveau régional, c'est-à-dire le niveau européen - et pour ma part je serais vraiment le dernier à contester qu'il y ait nécessité de faire émerger un tel niveau. Mais force est de constater que, dans l'intermède, ce niveau ne s'est pas trouvé une autre manière de se constituer, de se faire émerger, que par destruction des structures politiques antécédentes, à savoir celles des Etats. Et effectivement - c'est un grand mécanisme d'éviction, à un niveau territorial, tentant de remplacer l'autre en écrasant l'autre. Et puis il y a une autre raison à cette détestation fondamentale de l'Etat, qui est celle que j'ai rappelée à l'instant, c'est-à-dire que désormais la construction européenne est impulsée par une série d'options théoriques, économiques, idéologiques - qui ont pour référence exclusive la libéralisation généralisée des marchés - de marchandises, de capitaux ou de services, etc. - et on sait à quel point, effectivement, l'Etat est l'intrus dans ce cadre théorique - dans ce cadre intellectuel, l'Etat est au mieux inutile, et au pire il est importun, il est une imperfection - il perturbe les mécanismes endogènes d'ajustement des marchés - bref, quand il intervient, c'est toujours pour le pire.

ND - On va donner la parole à Alain-Gérard SLAMA - qui a une lecture du même phénomène radicalement différente de la vôtre, puisque sa chronique aujourd'hui c'est "le retour à l'Etat".

ALAIN-GERARD SLAMA - Je m'efforce de réfléchir au sujet tout simplement, vous savez moi je n'ai pas du tout un discours de militant, je respecte le vôtre évidemment - mais je ne crois pas du tout évident que l'Union Européenne, telle qu'elle est définie dans le Traité Constitutionnel, s'oriente dans une direction libérale ?! J'ai même plutôt l'impression (je ne suis pas du tout seul dans ce cas) que l'Europe prend le cap inverse - qui est celui d'une réhabilitation des services publics et du rôle d'impulsion, d'organisation, de protection - que le modèle français monarchique et républicain a toujours accordé à l'Etat, et cela transposé au niveau européen. (...)

ND - ... deux lectures très différentes d'un même texte, ça veut dire que la marge d'action, elle est pour les politiques ? - qui se saisiront de ce texte, et qui pourront faire l'un ou l'autre ?

FL - Je vais vous dire : je suis extrêmement démuni. Je me sens dans un désarroi total. Parce que pour reprendre, un par un, tous les arguments de Gérard Slama, dont je pense que pas un ne m'a convaincu, et dont je pense que tous sont discutables, peuvent être discutés, et peuvent même être démontés - mais il y en a une telle

quantité qu'il nous faudrait la matinée entière...!! Et je ne sais pas par quoi commencer ! Je n'ai donc le choix qu'entre - adopter la même option de superficialité et passer en revue, en balançant des propositions contradictoires, qui seraient aussi peu satisfaisantes que celles auxquelles elles ont vocation à répondre - ou alors entrer dans le détail de la discussion, et ne prendre qu'un point, mais essayer de le creuser un petit peu à fond si c'est possible.

ND - Alors prenons une porte d'entrée dans ces questions - vous faites dans un autre article qui circule sur Internet une lecture très serrée : l'archéologie d'un concept qui est l'économie sociale de marché. Et là je pense qu'on se retrouvera et qu'on pourra tisser un certain nombre de liens.

FL - Oui ça c'est très intéressant parce que ce concept est en train de servir de planche de salut idéologique à nos pauvres Socialistes qui sont dans la désorientation intellectuelle que l'on sait... et qui ont compris "économie sociale de marché" comme "économie de marché sur laquelle on se rajoute des régulations sociales" - malheureusement le contresens est à peu près total ! L'économie sociale de marché est un concept qui a des origines particulières - il a été formé par ces économistes ordo-libéraux auxquels je faisais référence - il a servi d'armature idéologique à la Démocratie Chrétienne allemande de l'après-guerre, emmenée par le Chancelier Ludwig Erhard - et l'un de ses fondateurs, l'économiste allemand Alfred Müller-Armack - c'est lui qui a fabriqué ce terme - et l'ancien Président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, Président banquier central ô combien progressiste, est un admirateur inconditionnel de l'économie sociale de marché - et voici ce qu'il dit à ce propos, je le cite : "Ludwig Erhard était convaincu de la supériorité de l'ordre libéral par rapport à tous les autres systèmes dont les résultats dépassaient de loin, à son avis, ce que toutes les formes de rationalisme constructiviste centralisé, cf. Hayek (c'est Tietmeyer qui parle), étaient susceptibles d'obtenir" - donc vous voyez cette référence pleine de sympathie faite par Tietmeyer à Hayek, (Hayek à qui je n'assimilerais pas brutalement l'économie sociale de marché), mais référence qui suffit tout de même à la situer sur un axe Droite-Gauche, ou plutôt sur un axe Droite-très-à-droite... Alors il y a là toute une série de contresens Social-démocrates autour de ce concept - que Tietmeyer d'ailleurs s'emploie à dissiper - car il ne voudrait pas que sa belle "économie sociale de marché" soit affligée par des erreurs d'interprétations pareilles ! Voici ce qu'il dit : "on entend parfois dire que l'économie sociale de marché est une sorte de troisième voie. Ludwig Erhard n'a jamais goûté cette formule ; à son avis elle avait une connotation défavorable, elle lui rappelait bien trop l'idée d'économie mixte"... Donc là, si vous voulez, c'est l'enterrement de première classe, et quand on rentre un peu plus dans le détail (je m'excuse mais les citations sont importantes), de nouveau : "Plus l'économie est libre, plus elle est sociale... Si la concurrence n'est pas entravée, le mécanisme des prix permet au consommateur d'orienter l'économie en fonction de ses besoins ; cette orientation sur la consommation équivaut en fait à une prestation sociale de l'économie de marché ..." - et, pour être encore plus clair, ceci : "une telle application de la concurrence est la condition qui permet à l'économie de marché de produire des effets dans le domaine social" - vous avez donc bien compris : l'économie sociale de marché est une économie de marché qui a ontologiquement la propriété supposée d'être sociale ! C'est donc le marché - orienté par les desiderata du consommateur qui est lui-même l'opérateur du progrès social. Vous voyez que le compte n'y est pas tout à fait avec la troisième voie que nos Sociaux-démocrates appellent de leurs vœux actuellement.

ND - Un petit mot Alain-Gérard Slama ?

AGS - Très vite. La réalité pratique telle qu'elle fonctionne dans la Social-démocratie s'inscrit en faux contre le procès d'intention que vous faites à Müller !

FL - Mais M. Tietmeyer s'est plaint amèrement que, effectivement, l'économie allemande dans sa réalité n'avait pas été conforme à son concept. Et donc on peut imaginer que l'advenue de ce concept dans sa pleine vérité soit à l'ordre du jour dès lors qu'on l'écrit noir sur blanc dans le texte, me semble-t-il...

NICOLAS DEMORAND - ... à 7 h 40 "débat sur le débat" - sur les conditions mêmes du débat - et grande difficulté dans le nombre de sujets à traiter dans un temps qui nous est imparti - vous parliez tout à l'heure de la concurrence, de l'économie sociale de marché, des contradictions qu'il y a à l'intérieur de ces termes - on va essayer d'en mettre deux en tension : concurrence donc, et droits sociaux. Est-ce qu'ils s'équivalent, aujourd'hui, dans le texte - est-ce qu'on peut renvoyer l'une aux autres - d'après vous ?

FRÉDÉRIC LORDON - Pour moi, la réponse est non. Il n'est pas anormal qu'un texte, du niveau d'abstraction juridique d'une Constitution, fasse cohabiter des principes qui sont antagonistes. Ce ne serait une erreur logique que pour ceux qui font une lecture au ras du texte. Donc toute la question est la suivante : quel est le principe le plus fort ? On a un conflit entre deux Droits affichés - il y a le Droit de la concurrence et il y a les Droits sociaux - le Droit social européen. Il se trouve que le Droit de la concurrence a derrière lui 50 ans de forces politiques accumulées, de construction institutionnelle et d'élaboration jurisprudentielle - donc ce n'est pas un perdreau de l'année ! Si vous comparez les Droits sociaux, finalement, il aura fallu deux décennies pour les écrire - bon - si l'on date, disons, de 1984 - c'est-à-dire le sommet de Fontainebleau, le sommet de la relance européenne - la reprise du grand mouvement de la construction de l'Union. Deux décennies pour les écrire - et un Droit qui est dans quel état ? Un Droit qui est débile - mais qui est débile du fait de sa néonatalité pour ainsi dire - alors très bien, soyons optimistes - vraiment très optimistes. Faisons comme si les droits qui sont inscrits dans ce Traité n'étaient pas des droits Potemkine - moi c'est ce que je crois qu'ils sont - c'est des façades - un peu barbouillées de couleurs, mais derrière il n'y a rien, et ça sonne le creux. Je pourrais vous le montrer, mais il faudrait retourner au texte. Faisons comme si ce Droit social avait un potentiel de développement - mais la question est la suivante : quand ? à quel horizon ? Il a fallu deux décennies pour écrire les Droits sociaux dans un texte européen - il va en falloir deux ou trois pour que ce Droit social gagne en force ?! - accumule un petit peu de puissance ? - et soit en état de lutter contre le Droit de la concurrence ? - qui, lui, est devenu la ligne de force de la construction européenne ! Je cite un Commissaire européen, qui s'appelle Günter Verheugen, qui a présidé l'élargissement en particulier, et qui disait "le Droit de la concurrence, c'est le joyau de la construction européenne". Et alors, de ce point de vue, il n'a pas tort... - c'est vraiment le joyau de la couronne... Eh bien, si vous voulez, les bons apôtres - qui nous appellent à la patience et à attendre que le Droit social gagne encore pour pouvoir lutter dans des conditions d'équité avec le Droit de la concurrence - me font penser aux économistes libéraux des années 30 qui assistaient placidement aux dévastations de la grande Dépression en nous certifiant que les mécanismes endogènes du marché allaient jouer, que l'offre et la demande allaient se rééquilibrer, y compris sur le marché du travail, et que le chômage serait donc résorbé... - et que tout ceci, ajoutaient-ils, se produirait à long terme. Heureusement, dans la Social-démocratie de l'époque, il se trouvait un économiste qui avait voix au chapitre, qui s'appelait John Maynard Keynes, et qui avait réussi à leur opposer que dans le long terme nous serons tous morts. Et c'est bien ça, me semble-t-il, la question de la construction européenne qui, comme toujours, est une question - c'est

un peu bas de plafond - c'est une question de timing - c'est une question de calendrier - mais c'est une question importante, pour autant. Combien de temps faudra-t-il encore - et combien de générations de salariés devront-elles encore être sacrifiées en attendant qu'il existe un Droit social européen digne de ce nom - événement dont je dis qu'il est simplement probable et nullement certain en l'état actuel du texte.

ND - Vous ne pensez pas qu'il y a des marges d'action politique, Frédéric Lordon - et que ce sont les hommes politiques qui doivent se saisir d'un texte, et le faire vivre dans un sens ou dans l'autre?

FL - La question du texte rejoint celle du contexte. On ne voit pas bien quel espoir on pourrait placer dans l'éventuelle exploitation - je dis bien "éventuelle" exploitation de marge de manœuvre - par les pouvoirs politiques en place, dont on voit bien, finalement, que depuis deux décennies - à quelques petites choses près - ils sont tous déterminés à poursuivre la construction européenne et à orienter les politiques publiques nationales dans la même direction - sociaux-libéraux - ou libéraux-libéraux - de manière assez indifférente. Je le dis en pensant essentiellement à ce qu'on pourrait appeler les "politiques principales". Il faudrait distinguer deux niveaux de politiques : il y a les politiques principales et il y a les politiques secondaires. Qu'est-ce que c'est les politiques principales ? Les politiques principales, c'est celles qui déterminent les GRANDES contraintes - les GRANDES structures. Et les grandes structures, c'est quoi ? C'est la dérèglementation des marchés financiers, c'est la libéralisation des marchés de biens et de services, c'est la monnaie unique. "a c'est les GRANDES contraintes macroéconomiques. Et je peux vous garantir que - une fois que vous avez posé ça - les marges de manœuvre qui restent sont assez riquiqui. Elles ne sont pas nulles - il reste exactement la place de ce que j'appelle les "politiques secondaires" - qui font effectivement ces différenciations du 2ème ordre qui permettent au Parti Socialiste de dire qu'il n'est pas l'UMP - mais ça reste des politiques secondaires - des différences de second ordre - on joue sur les chiffres qui sont derrière la virgule - donc le Parti Socialiste est, si vous voulez, un peu plus enclin que l'UMP à passer la serpillière pour éponger les dégâts qui sont systématiquement produits et reproduits par les contraintes principales. Mais c'est là la seule différence.

ND - A tout de suite Frédéric Lordon - on vous retrouve pour la dernière partie des Matins de France Culture dans quelques instants (...)

-=-=-=-=-=-=-=-=-

NICOLAS DEMORAND - 8h33 sur FRANCE CULTURE, dernière partie de l'émission. Notre invité est aujourd'hui l'économiste Frédéric Lordon, chercheur au CNRS. Je disais tout à l'heure pour vous présenter que vous aviez travaillé - vous continuez à travailler sur Spinoza - lecture renouvelée de Spinoza - en relation avec votre discipline "l'économie : une anthropologie de la passion économique" - une question qui va nous permettre de faire la synthèse entre cet aspect de votre travail et d'autre part - le débat qui nous occupe aujourd'hui sur la Constitution. On a vu fleurir cette analyse qui est devenue, dans la campagne, ces derniers jours, un slogan : "le capitalisme n'a pas besoin de Constitution".

FREDERIC LORDON - Cet argument fait florès, il est magnifique. Il y a un concept à la mode : c'est la traçabilité - alors remontons aux origines... John Monks, Président de la Confédération Européenne des Syndicats - puis ça passe à Lionel Jospin - et à la fin des fins, dans les mains de qui ça se termine ? - évidemment de l'inévitable Jacques Chirac - qui sait absolument tout recycler. Alors, cet argument il n'a pour lui que

l'apparence de la pertinence, me semble-t-il. Car évidemment - l'idée qu'un capitalisme pourrait exister sans Droit est une simple fadaise...! Considérez par exemple le capitalisme américain. Vous serez d'accord avec moi, je pense, pour pouvoir le qualifier de capitalisme "libéral". Eh bien je vais vous faire une révélation : il y a une Constitution aux Etats-Unis - et en effet il ne pourrait pas en aller autrement - le capitalisme, pour pouvoir se développer, a besoin d'un Droit minimum - et ce minimum est déjà assez substantiel - il a besoin d'un Droit des Contrats, il a besoin d'un Droit des Affaires, il a besoin d'un Droit commercial, il a besoin d'un Droit de la Faillite - toute construction qui, en définitive, doit être intégrée dans un appareil juridique d'ensemble - lequel, en dernière analyse, se trouve adossé à - devinez quoi ? - une Constitution. Donc effectivement, il ne faut pas se laisser leurrer par le fait que le capitalisme connaît un développement international dans un environnement juridique qui, lui, est évidemment beaucoup moins épais à l'intérieur des frontières nationales - mais le capitalisme a besoin de Droit, et les régulations juridiques nationales, d'ailleurs, continuent de produire des effets par-delà même les frontières, malgré tout... Donc l'idée qu'un capitalisme pourrait vivre sans Constitution est une - ineptie ! Alors on a eu un épisode historique d'ailleurs assez gratiné - c'était tout simplement la transition russe au capitalisme. Alors là oui - on a eu un capitalisme sans Constitution - un capitalisme sans Etat - un capitalisme sans Droit - et on a vu ce que ça a donné. L'accumulation du capital a été incapable de se développer - car ce capitalisme-là n'en était pas un, ça n'était qu'une accumulation primitive, c'est-à-dire un chaos ! Donc oui, malheureusement, le capitalisme aussi a besoin de Constitution - et donc je ne pense pas que ce soit sur cet argument, véritablement, que les partisans du OUI pourraient capitaliser...

ND - Une 1ère question d'Olivier Duhamel.

OLIVIER DUHAMEL - Oui c'est pour essayer de bien vous situer dans la palette des oppositions à la Constitution Européenne. Dans votre démontage radical de la logique capitaliste (juridico-capitaliste, venez-vous de nous expliquer) de la construction européenne, est-ce que ça signifie que vous distinguez très nettement - bon, évidemment je pense que la question n'a même pas de sens - des Souverainistes et Nationalistes du côté droit ou extrême-droit - mais à gauche de ceux qui ont approuvé le Traité de Maastricht, ont approuvé le Traité de Rome, et qui maintenant disent NON, comme Fabius, Emmanuelli, etc. - est-ce que ça veut dire que, par exemple, vous étiez (comme je crois le comprendre) pour les mêmes raisons "ontologiques", diriez-vous, contre le Traité de Maastricht, et que si vous en aviez eu l'âge (ce qui n'est évidemment pas le cas) vous auriez été aussi contre le Traité de Rome ?

FL - Ecoutez je vais vous faire un aveu - à mon grand regret rétrospectif, et après maintes hésitations, j'avais voté OUI pour le Traité de Maastricht - en gobant l'argument "c'est un cadre institutionnel, il n'est pas parfait, on le fera évoluer, et puis le Droit social suivra". Et je vais vous dire - je ne sais pas comment le dire parce que je ne voudrais pas attenter aux bonnes mœurs - mais ... je me sens le fondement un peu douloureux... et je pense que je ne suis pas tout seul dans le genre - parce que le coup du Traité social - franchement - non là maintenant ça suffit - une fois en 92 - en 97 les conditions Jospin - après ça a été le Traité de Nice - et voici que M. Strauss-Kahn, qui a vraiment bonne vue, discerne les linéaments d'un Traité social à l'horizon de 2010 - tel sœur Anne qui voit la route qui poudroie et la forêt qui verdoie - et moi (pardonnez-moi...) ... je vois surtout le Droit social qui merdoie... - c'est pas pour faire une rime facile - mais on en revient à cette problématique du très long terme dans lequel nous serons tous morts... Donc je regrette d'avoir voté pour le Traité de Maastricht - j'étais profondément pour une monnaie unique - mais pas pour "cette"

monnaie unique - car quand on a dit monnaie unique, on n'a pas dit grand chose - car il y a plein de façons de la construire - et celle-ci n'était pas la bonne - il en aurait fallu une autre - et je pourrais dire la même chose à propos du Traité de Rome - mais alors là il faudrait que j'entre un petit plus dans le développement parce que - il y a un argument qu'on entend fréquemment - (et dont vous vous faites, Olivier Duhamel, assez souvent le relais) - qui est l'argument "rien de nouveau sous le soleil" : tout était écrit depuis 1957. Alors moi je vais vous dire, j'ai une tendresse particulière pour cette proposition, parce que je trouve qu'elle a de savoureuses propriétés paradoxales. C'est une proposition qui réussit l'exploit d'être à la fois factuellement incontestable, et pourtant intrinsèquement fausse - ou pour ceux qui savent, d'une profonde malhonnêteté intellectuelle. (Ce n'est pas le reproche que je vous fais.) Mais il y a un mystère - comment une norme juridique, réputée supérieure, a-t-elle pu rester oisive pendant 30 ans ? Parce que je peux vous le dire : le Droit européen de la Concurrence, pendant 30 ans, les Etats se sont assis dessus! Le déclic, je l'ai dit, c'est 1984 - c'est la relance. C'est ça qui enclenche l'Acte unique, etc... Il est impossible de dire qu'il n'y a rien de nouveau - sauf, me semble-t-il, à tomber dans un intellectualisme juridique qui prend le texte pour la réalité. Nous vivrions inchangés dans le même monde depuis 1957 ?! Mais je voudrais tout de même mentionner quelques éléments: - le minimum sur le siècle (le 20ème) de l'ouverture internationale de l'économie française n'est pas atteint avant le Traité de Rome, il est atteint à la fin des années 60 - l'Acte unique, me semble-t-il, date de 1986, et la réalisation du grand marché de 1993. Si tout était fait depuis 1957, pourquoi remettre le couvert ? La liberté de circulation des mouvements de capitaux date de 1986 - elle a été nationale - elle a été complétée au niveau européen au début des années 90. Si tout est fait depuis 1957, quel besoin d'une Directive Bolkestein pour achever la libéralisation des services ?! Donc "rien de nouveau" est un argument, franchement, qui me semble très difficile à avaler et - vous savez il n'y a rien de mieux qu'une anecdote avec un bon pouvoir de synthèse - alors là j'en tiens une à votre disposition que je trouve absolument succulente. La scène se passe à la fin des années 70, à la Direction du Trésor - on est rue de Rivoli, au Ministère des Finances. Et un jeune Inspecteur des Finances (dont j'ai promis de taire le nom - c'est dommage parce que vous loupez vachement - si vous le saviez, vous trouveriez l'histoire assez savoureuse...) - un jeune Inspecteur des Finances reçoit un courrier de la Commission de Bruxelles qui fait des remontrances à l'Etat français pour des aides publiques dont on lui signale qu'elles sont illégales, au regard du Traité européen - et notre haut fonctionnaire est suffisamment perturbé pour se pointer dans le bureau du Directeur du Trésor et lui montrer le courrier - et le Directeur du Trésor de l'époque regarde ça avec la hauteur qui sied à un haut fonctionnaire et déclare sans ambages "eh bien cette lettre va rejoindre son lieu naturel" - et il la met dans la corbeille à papiers. 10 années plus tard, ou 15 années plus tard - nous sommes en 1994 - c'est le 1er plan de sauvetage du Crédit Lyonnais - l'Etat français vient à la rescousse de la banque à coups d'aides publiques bien sûr - et la Commission téléphone - mais cette fois-ci, c'est plus la corbeille à papiers, c'est panique à bord ! En effet, il y a un Traité européen, il faut le respecter ! On amende le Plan en vitesse et on commence à prévoir les restructurations, les amputations, les restrictions de périmètre, etc... Encore un bond dans le temps - nous sommes en 2004 - c'est Alsthom qui est en pleine panade. Et de nouveau l'Etat français monte aux créneaux (et à mon avis il a raison d'ailleurs - parenthèse) - mais cette fois-ci les hauts fonctionnaires ont totalement intégré comme une seconde nature la contrainte européenne - et les voici qui proposent, d'eux-mêmes, sans que la Commission ait rien à dire - ou pas grand chose - les restrictions de périmètre et de restructuration. Donc vous voyez : dynamique historique ! - fin des années 70 ... corbeille à papiers - 1994 ... coup de téléphone de la Commission ... panique à bord - 2004 ... la normalisation

est achevée ... le calme règne... On ne peut pas dire que nous vivons dans le même monde depuis 1957...!

ND - Revenons, Frédéric Lordon, à Maastricht et à la lecture que vous en faites, notamment quant à l'attitude de l'Allemagne au moment de négocier l'architecture bancaire de l'Europe. Vous montrez, dans les textes que je citais tout à l'heure, qu'il y avait chez eux une volonté ... en gros d'un troc ... - nous abandonnons, et nous acceptons d'abandonner le mark pour l'euro - à condition que l'architecture bancaire de l'Europe soit la même que la nôtre - en substance - et ça, ça n'est pas négociable. Là vous concluez qu'il faudrait arriver aussi, pour la France, à des rapports de force de ce type en matière de services publics et de culture. Dire que les services publics et la culture font partie aussi du patrimoine symbolique français - et que ça, ça n'est pas négociable. Je vous ai bien lu ?

FL - Absolument. Là il y a quelque chose qui me fait beaucoup rire parce que - je me permets ce petit préambule, mais si vous voulez les partisans du OUI sont maintenant munis de détecteurs d'une extrême finesse : ils repèrent les NON de gauche qui mentent au moment où ils disent "je suis Européen" - alors c'est formidable parce que - vous trouvez un gars qui est de gauche, qui dit qu'il vote pour le NON, et au moment où il dit "je suis Européen", la machine couine. Alors Jacques Chirac a la même, qui fait pas de bruit, elle affiche un message, il y a écrit "pas convenable"... Mais le principe est le même. Alors qu'est-ce que ça veut dire ça ? "a veut dire que le vrai Européisme, il est réservé au OUI - et que le NON, il est indécrottablement pris dans un franco-centrisme rétrograde - c'est-à-dire un nombrilisme du modèle français. Et les OUI de se gausser. Mais vous imaginez transporter tel quel le modèle français dans la Constitution Européenne ? Vous imaginez que nos partenaires attendent l'arme au pied d'adopter les 35 heures, l'exception culturelle, la sécu et tutti quanti ? Vous vous mettez le doigt dans l'œil... Eh bien je dis qu'il y a là un savoureux paradoxe car - nombrables internationalistes du OUI sont eux-mêmes pris dans le piège du franco-centrisme qu'ils dénoncent chez les autres. Car, en effet, leur seule obsession, mais sur un mode inverti, sur un mode négatif, ça reste la France - son mauvais pli, ses péchés habituels, ses tares congénitales, "que fait la France?" ... elle emmerde tout le monde, etc. - mais ils en ont des œillères qui les empêchent de voir ce que font les autres pays - au-delà des frontières. Or la propension à s'efforcer de porter dans la construction européenne sa propre complexion nationale est la chose du monde (il faudrait dire : la chose de l'Europe) la mieux partagée - et pour cause, le processus de la construction européenne a été, pour l'essentiel, de nature principalement inter-gouvernementale. Comment aurait-il pu en aller autrement ? Et de ce point de vue, personne ne fait remarquer aux Anglais qu'ils s'efforcent, et avec succès, de prolonger leur propre complexion dans la construction européenne et de lui donner une orientation conforme à leurs intérêts. Et en cette matière, je dois le dire, il y a des succès qui sont passés inaperçus, ce sont les succès allemands. Nous avons parlé tout à l'heure de l'économie sociale de marché, il faut le dire, c'est une victoire conceptuelle - et c'est pas les moindres - il y a une autre victoire institutionnelle, vous l'avez rappelé, c'est le transport de l'architecture monétaire allemande au sein même de l'Union Européenne, et dans les dispositions de la monnaie unique. Car en effet, l'Allemagne a dit : "voilà, nous, au lendemain de la guerre, nous ne pouvons pas reconstruire notre identité nationale sur le mode traditionnellement politique, c'est-à-dire souverain, éventuellement un peu chauvin sur les bords - donc nous prenons une voie de traverse - nous allons reconstruire notre Etat et notre identité nationale par l'économique". Je renvoie quand même au cours de Michel Foucault "Naissance de bio-politique" qui raconte tous ces événements dans leur strate doctrinale de manière tout à fait passionnante. Mais en tout cas, le fait est là : au moment où, en 1989, on vient

voir l'Allemagne pour lui dire "le mur est tombé, il faut vous arrimer à l'Europe, et nous allons faire une monnaie unique", les Allemands répondent "vous êtes bien aimables, mais la monnaie unique c'est le réceptacle de notre identité nationale, et nous ne l'abandonnerons pas comme ça - sauf à ce que la totalité de la construction monétaire allemande soit transportée telle quelle, à l'identique, et prolongée, étendue, comme modèle européen" - ce qui fut fait. Ma consternation, c'est qu'il ne se soit pas trouvé, depuis deux décennies, un seul gouvernant français, toutes tendances politiques confondues, pour tenir le même discours, avec la même force, à propos des mêmes éléments - constitutifs, centraux dans la grammaire institutionnelle et symbolique de la nation française - à savoir les services publics - et, si on veut y ajouter, pour faire bonne mesure, l'exception culturelle - pas un seul n'a été capable de tenir ce langage !! Pourquoi ??

ND - Pourquoi ?

FL - J'en sais rien.

ND - Vous avez bien une petite idée...

FL - Je suis obligé de refaire ce constat de l'indifférenciation politique des grands partis de gouvernement et de ce que, finalement, ceux-là même qui seraient les mieux placés pour défendre ces choses qui font partie de l'identité symbolique française - sont aux abonnés absents - je veux parler des sociaux-démocrates français. Voilà. Alors pour quelle raison ? - il faudrait faire une sociologie politique du Parti Socialiste - malheureusement c'est un peu hors de mes compétences.

ND - L'exception culturelle n'est pas, d'après vous, dans le Traité ?
FL - L'exception culturelle est, comme le Droit social, dans le Traité sous une forme qui n'offre strictement aucune garantie - car, bien sûr, comme le Droit social, il y a des oblats purement verbaux qui indiquent que l'exception culturelle sera défendue -

ND - Une Constitution, ce sont des mots...

FL - Ouais une Constitution, ce sont des mots -

ND - Les lois, ce sont des mots aussi...

FL - Absolument, mais il y a des mots qui ont différentes forces - or l'article III-167 du Traité Constitutionnel interdit les aides d'Etat, y compris en matière de préservation ou de conservation du patrimoine - et de conservation de l'exception culturelle - dès lors que ces aides d'Etat viendraient porter atteinte à la concurrence libre et non distordue. Alors, évidemment - ces aides ne sont que tolérées car, c'est ce que dit l'article III-167, qu'à condition qu'il soit jugé qu'elles sont indispensables pour préserver la diversité culturelle - mais... - qui va juger ? - qui va nous dire ça ? "a c'est tout sauf une garantie inconditionnelle - donc on n'a pas progressé d'un iota. Effectivement le Conseil aura la possibilité de trancher à l'unanimité - donc il y aura toujours un possible veto français sur la question - c'est exact - mais si demain notre Président bien-aimé n'est plus Jacques Chirac qui, poussé par les artistes ou soucieux de je ne sais quelle réputation, défend, parce que ses intérêts y sont conformes, l'exception culturelle - et qu'il est remplacé par un Sarkozy qui s'en fout, ou je ne sais pas quel autre personnage politique - eh bien le Conseil à l'unanimité fera passer que la diversité culturelle n'est pas menacée, et que les aides d'Etat, en conséquence, sont interdites. Et puis il y a plus, il y a l'article III-315 qui aborde le problème de la

négociation des accords commerciaux internationaux - et dans cet article les services culturels sont strictement concernés - je le dis III-315 - 4. a) “dans le domaine du commerce des services culturels et audiovisuels, lorsque ces accords risquent de porter atteinte à la diversité culturelle et linguistique de l’Union”, le Conseil statue à l’unanimité - donc c’est ce que je viens de dire à l’instant - mais encore une fois, personne ne dit QUI définit s’il y a risque effectif d’atteinte à la diversité culturelle, et dans quelles conditions - et le fait même que le commerce des services culturels et audiovisuels soit mentionné tel quel, signifie bien que ce sont des domaines qui sont à l’agenda - tout comme, dans le même alinéa,”le commerce des services sociaux, d’éducation et de santé”. C’est au programme, avec des contraintes pour l’instant. Ce sont des exemptions. Mais moi je crois que le destin d’une exemption, c’est de finir par être réduite. Voilà ma crainte.

ND - C’est une crainte, ou c’est une certitude appuyée sur une lecture de l’Histoire - ou est-ce que là on est face à quelque chose sans précédent ?

FL - Ecoutez... je crois que... - parlons-nous des services sociaux, de l’exception culturelle, quelle est la question concours? Si la question c’est les droits sociaux, alors en effet il faut s’interroger sur la réalité de l’avancée - moi j’ai dit que c’était un Droit sans force - c’est un Droit sans force le Droit social européen - il faut retourner au texte, je cite brièvement : article II-91, Charte des Droits fondamentaux “tout travailleur a droit à une limitation de la durée maximale du travail, à des périodes de repos journalier et hebdomadaire, ainsi qu’à une période annuelle de congés payés” - mais franchement ça mange pas de pain - des périodes de repos - un congé payé - mais lesquels - combien - limitation de la durée maximale du travail - sait-on que pendant ce temps la Commission nous concocte une Directive qui allonge à 65 heures la durée hebdomadaire du travail ? La belle avancée que voilà... Donc c’est des déclarations à peu près aussi puissantes que si on écrivait “tout travailleur a droit à un salaire” - oui, bon, c’est pas un progrès foudroyant tout de même.

ND - On a commencé cet entretien par une petite séquence “le débat sur le débat”, j’aimerais qu’on termine également ce dialogue, Frédéric Lordon, de la même manière. Dans les différents articles que vous avez publiés sur Internet, vous isolez une séquence historique qui démarre en 1995 et qui se poursuit en 2005, aujourd’hui, et qui met en cause quoi - au fond - la relation très difficile entre la classe politique et la question sociale ?

FRÉDÉRIC LORDON - Ah oui je crois, vraiment, et surtout un décalage qui devient monumental entre - je ne dirais pas “les élites”, je dirais “des élites” - c’est-à-dire un sous-groupe qu’on pourrait appeler également les “locuteurs autorisés” - ceux qui ont la capacité de décider pour les autres. Un décalage monumental entre cette espèce de classe qui est en voie de constitution et d’homogénéisation et le reste de la population - dont il me semble qu’elle se prononce avec une stabilité granitique et ceci en dépit même de tous les commentaires politologiques autorisés qui veulent faire croire que le vote des Français c’est n’importe quoi - c’est un véritable chaos. Eh bien, reprenons la série depuis 1995. 1995 : le libéralisme balladurien est éjecté au 1er tour et Chirac gagne sur la “fracture sociale”. 1997 : M. Juppé est renvoyé après dissolution inopportune pour cause de mensonge social et de politique libérale. 2002 : le Premier Ministre Lionel Jospin ne passe pas le 1er tour car lui-même symbolise l’abandon de l’action sociale de l’Etat. 2004 : Jean-Pierre Raffarin prend une triple claque électorale, et on ne peut pas dire que ce soit par excès d’attention sociale. Donc ce qui apparaît au travers de cette remarquable constance (il faut le dire) - et je ne parle même pas (je devrais le faire pourtant) des grands moments d’effervescence politique, tel que

décembre 1995, tel que le mouvement de mai 2003 pour les retraites - ce qui apparaît là est une vieille rétivité fondamentale de la société française à la potion néolibérale qu'on lui administre avec une constance aussi remarquable qu'inopportune et que - étant interdit finalement d'un débouché politique puisque, les partis de gouvernement ayant vocation à l'alternance se succèdent en faisant les mêmes choses fondamentales, la politique principale, dont je parlais tout à l'heure - eh bien, effectivement, ce vote se déplace - va vers les expressions politiques aberrantes comme celle du Front National qui sont laissées à sa seule disposition - ou alors n'a plus que la ressource de - dégonder sa colère dans des moments d'intense agitation comme ceux que j'ai cités tout à l'heure. Et je pense que, ce que marque cette campagne référendaire, c'est précisément cette continuité dans la résistance politique du camp social français à l'agenda néolibéral et ceci tout simplement - parce qu'encore une fois l'Etat, la protection sociale sont des données extrêmement profondes de la grammaire symbolique et politique de longues périodes de la société française. On pourra peut-être la plier... - non, on ne pourra pas la plier. Ce qu'on est en train de faire, c'est essayer de la briser - et c'est forcément la raison pour laquelle ça se passe mal - dans la douleur et dans les tensions.

ND - Voilà donc - merci Frédéric Lordon d'avoir été notre invité aujourd'hui. Je rappelle le nom de votre site <econon.free.fr>, c'est l'adresse électronique de ce site Internet où 12 économistes publient un certain nombre de textes.

FL - Permettez-moi simplement de mentionner que ce site va mourir prochainement car l'ensemble des textes a été réuni dans une publication qui sort très bientôt aux éditions l'Harmattan.